

**EDITO**

Arnos Sossou,  
Secrétaire Administratif Permanent de l'ANCB



Dans le cadre du projet patrimoine culturel et développement local, co-financé par l'Union Européenne et mis en œuvre par l'AIMF et ses partenaires nationaux à savoir : l'Ecole du Patrimoine Africain (EPA), le Programme de Développement Municipal (PDM) et l'Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB), un atelier de formation à l'intention des élus et des techniciens qui les assistent dans le domaine a été organisé dans la ville historique d'Abomey au Bénin du 03 au 08 Juillet 2011.

Ce projet vise d'une façon générale, à renforcer les capacités et la légitimité des autorités locales à intervenir directement dans les projets de développement axés sur les qualités patrimoniales de leur territoire de compétence.

L'atelier d'Abomey avait comme objectif de façon spécifique, d'accroître l'intérêt des élus à l'intégration de la dimension patrimoniale dans les projets de développement et de faire toute la lumière sur les rôles et responsabilités de chaque acteur dans le processus de la décentralisation.

Des actions de sensibilisation à différents niveaux politiques d'intervention sur le patrimoine à une approche intégrée impliquant les services de l'Etat, les autorités locales et des représentants de la société civile ont été menées. Il a enfin été présenté aux décideurs, toujours lors de cet atelier, les outils nécessaires à la mise en œuvre d'une politique de développement compatible avec la préservation du patrimoine.

L'Association Nationale des Communes du Bénin, en sa qualité de structure faîtière des communes au Bénin s'associe à l'initiative et apporte tout le soutien nécessaire à la promotion du développement local à partir des communes.

En prélude à l'atelier, une réunion du comité de pilotage s'est tenue le 03 Juillet 2011 dans la salle de conférence de la mairie d'Abomey avec la participation effective de tous les acteurs impliqués dans l'atteinte des objectifs du Projet.

## LA VIE DU PROJET

### **Coordination**

Le comité de pilotage du projet a eu lieu le 3 juillet 2011, en présence de plusieurs partenaires et du représentant de la Délégation de l'UE au Bénin.

Les discussions ont permis de faire le bilan des activités menées depuis 2010 et d'aborder la suite du projet.

Le programme a été exécuté selon l'échéancier initial : 3 formations nationales ont déjà eu lieu (au Mali en octobre 2010, en Mauritanie en avril 2011, au Bénin en juillet 2011), ainsi que 1 séminaire régional d'échange d'expériences entre élus (au Cap Vert en décembre 2010).

Une partie importante des discussions du CP a porté sur les actions prévues pour pérenniser les activités et les projeter dans le moyen terme.

Le sommaire de la publication finale a été présenté pour avis et commentaires. Il a été décidé de l'enrichir à fur et à mesure de l'avancement des formations dans les pays, et de présenter et recueillir des commentaires sur le projet de cet ouvrage lors des cours techniques (prévus en 2012).

Le calendrier du projet a enfin fait l'objet d'un réaménagement pour l'année 2011 : le séminaire régional d'échanges entre élus, se tiendra à Grand Bassam en Côte d'Ivoire début octobre et la session de formation pour élus et techniciens municipaux Sénégalais et Cap-Verdiens se tiendra au Sénégal en décembre.

### **Activité 1. Approfondissement des connaissances : enquête**

Les enquêtes auprès des communes du Mali, Cap Vert, Mauritanie et Bénin sont achevées. Les résultats sont satisfaisants et l'échantillon recueilli est suffisamment représentatif.

L'enquête au Sénégal est actuellement en cours et les résultats sont attendus à l'automne 2011, pour être intégrés dans le programme pédagogique de la formation.

### **Activités 2. Conception et mise en œuvre de formations**

Atelier de formation pour élus et techniciens municipaux mauritaniens : Nouakchott, 1-5 avril 2011.

Une vingtaine des villes mauritaniennes, représentées par leurs maires et leurs secrétaires généraux, a pris part aux ateliers de Nouakchott du 1<sup>er</sup> au 5 avril 2011.

Une demi-douzaine d'ONGs a également été conviée à la formation, en raison du rôle important joué par ces structures dans la mise en œuvre de projets culturels pour les communes mauritaniennes.

Les éléments indiqués comme prioritaires dans l'enquête ont été traités à travers l'explicitation de la notion du patrimoine, la présentation des outils nécessaires à la mise en œuvre d'une politique de développement compatible avec la préservation du patrimoine, et la présentation des rôles et responsabilités des différents acteurs du patrimoine dans le processus de décentralisation.

En complément des partenaires de formation, de la Direction du patrimoine culturel de Mauritanie et des personnes ressources locales, l'ICCROM (Centre International d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels) a été représenté par M. Gaël de Guichen, conseiller spécial du Directeur général.

Le programme a été aménagé pour que les élus mauritaniens puissent rendre compte de leurs travaux et partager leurs recommandations avec les membres du bureau de l'AIMF, le 4 avril 2011. Les secrétaires généraux ont par la suite pu continuer leur formation et approfondir leurs projets jusqu'au 5 avril.

Le programme, les recommandations de l'atelier, y compris la liste des projets identifiés par les communes bénéficiaires, et l'argumentaire développé par les élus en faveur de la conservation du patrimoine, sont disponibles sur le site de l'AIMF, à l'adresse :

<http://www.aimf.asso.fr/default.asp?id=10&event=60>

#### Une formation complémentaire mise en œuvre au Mali (4-9 mai 2011).

Lors des ateliers « patrimoine culturel et développement local » (Bamako / Ségou du 4 au 10 octobre 2010), une demande d'approfondissement a été formulée par les participants. Pour répondre à ce besoin, un nouvel atelier de formation s'est tenu à Bamako du 4 au 9 mai 2011.

Grace à la synergie mise en place avec le projet de l'UNESCO « Niger-Loire : gouvernance et culture » et la Convention France-UNESCO, cette formation plus pointue sur les questions de montage et gestion de projets patrimoniaux à l'attention des secrétaires généraux maliens a pu regrouper 21 collectivités locales (17 communes, 3 Assemblées régionales et un Conseil de Cercle).

A partir d'idées de projets et de présentations théoriques, les participants ont travaillé en groupe sur différentes thématiques : l'élaboration de circuits touristiques, l'organisation d'événements culturels, la protection, conservation et mise en valeur des sites et des paysages culturels, la mise en place de musées et écomusées.

A la fin des travaux des documents d'avant-projets ont pu être élaborés et un résumé de ces projets a été restitué le 9 mai en présence de partenaires techniques et financiers (GTZ, Ambassade de France, UE...).

Le réseau des villes maliennes travaillant sur des projets de développement à base patrimoniale, créé en octobre et animé par l'Association des Maires du Mali, s'en retrouve renforcé et élargi, notamment aux nouvelles communes de Mopti, Sama Foulala et au Conseil de Cercle de Koro.

Un monitoring du suivi des recommandations conduit par l'AMM, la DPC, l'Université de Bamako et la mairie du District, montre que les villes du réseau ont créé ou revitalisé des commissions de travail sur le patrimoine ; elles ont inscrit le patrimoine dans leur Plan de développement social économique et culturel (PDSEC) ou développé un plan sectoriel détaillé sur la culture et inscrit dans leur budget une ligne spécifique à ce domaine.

Au cours de la séance de restitution, l'AMM a annoncé que le patrimoine sera inséré dans les thématiques traitées lors des prochaines assises de la coopération décentralisée (Bamako, fin juillet 2011).

Le programme et la liste des participants sont disponibles sur le site de l'AIMF, à l'adresse :

<http://www.aimf.asso.fr/default.asp?id=47&event=69>

#### Atelier de formation pour élus et techniciens municipaux béninois : Abomey, 4-8 juillet 2011.

Dix sept élus locaux et dix-huits techniciens ou secrétaires généraux des municipalités d'Abomey, des Aguégoués, d'Avrankou, de Bohicon, de Covè, de Djakotomey, de Djidja, de Glazoué, de Kérou, de Kouandé, de Lokossa, de Nikki, de Ouidah, de Ouinhi, de Porto-Novo, de Sakété, de Savalou et de Zogbodomey ont participé à la formation.

Selon la formule expérimentée dans les autres pays, des ONGs locales se sont également unies aux formations et ont participé aux travaux de groupe.

Dix-huit idées de projets patrimoniaux visant à l'amélioration des conditions de vie des populations des municipalités participantes ont été évoquées ; notamment des projets de :

- restauration et mise en valeur de sites et de monuments, témoignages de l'histoire du Bénin ;
- revitalisation de musées et mise en valeur des collections ;
- documentation et revitalisation de rites, usages, savoir et savoir-faire spécifiques des différentes localités du Bénin ;

- mise en valeur et aménagement de paysages culturels, supports de traditions culturelles et témoins de l'interaction harmonieuse de l'homme avec son environnement.

Après avoir réaffirmé leur conviction du potentiel que représente le patrimoine culturel pour le développement local, les travaux des élus ont porté sur trois grands axes :

- les arguments d'une politique patrimoniale,
- les dispositions générales au niveau institutionnel et administratif pour bâtir le développement de leurs municipalités autour du patrimoine ;
- la feuille de route pour la mise en œuvre de leurs projets patrimoniaux.

L'atelier a également été l'occasion de présenter la politique volontariste de la ville d'Abomey dans le domaine de la sauvegarde et mise en valeur du patrimoine culturel : les palais royaux d'Abomey sont le seul site du Bénin inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, et cela depuis 1985. La commune a fait de cette inscription un vrai levier de développement, à travers la mobilisation de plusieurs partenaires et le développement d'activités locales liées au patrimoine.

Le programme et les recommandations de l'atelier, y compris la liste des projets identifiés par les communes bénéficiaires, sont disponibles sur le site de l'AIMF, à l'adresse :

<http://www.aimf.asso.fr/default.asp?id=10&event=70>

## EN BREF...MISSIONS, REUNIONS, INITIATIVES ...

Le Séminaire « Les villes africaines et leurs patrimoines », sera organisé par le Ministère français de la culture et de la communication le 11 octobre 2011 au Musée du Quai Branly.

Le maire de Dchang a été invité par l'AIMF à y prendre part pour présenter son expérience en termes de mise en valeur du patrimoine matériel et immatériel de sa ville.

Ce séminaire permettra également à l'AIMF de faire une présentation du projet « patrimoine culturel et développement local » et notamment de ses résultats partiels.

La communication sera reprise dans les actes publiés aux éditions Riveneuve.

### Une initiative pour la formation à distance sur le patrimoine

Un programme de formation continue à distance consacré aux inventaires a été élaboré par l'équipe de la Direction Générale des Patrimoines (DGP) du Ministère français de la culture et de la communication.

Dans le cadre de la Convention cadre signée entre la DGP et l'AIMF (voir newsletter n. 3), M. Pierre Baillet, Secrétaire Permanent de l'AIMF a été invité par la DGP à introduire le module sur les inventaires.

Cette intervention permettra de mettre l'accent sur les compétences locales en matière de patrimoine et sur le rôle essentiel des pouvoirs locaux, aux côtés des acteurs étatiques et des universités, dans le processus de connaissance et d'identification du patrimoine culturel sur leur territoire. Elle sera également l'occasion pour M. Baillet de promouvoir la démarche du projet « patrimoine culturel et développement local ».

**LA PAROLE A... M. Blaise Ahanzo-Glélé, *Ministre de l'environnement, de l'habitat et de l'urbanisme, ancien maire d'Abomey***

**Quel est votre avis sur le rôle d'un élu dans la prise en compte du patrimoine de son territoire et des populations ?**

L'élu est le résultat d'un processus important de changement. Il est porteur d'un rêve pour les électeurs, rêve qu'il est tenu à réaliser. Il a un projet de société qui veut défendre durant son mandat. Mais la réalisation de ce projet ne peut se faire que grâce à la mobilisation adéquate des ressources locales pour y arriver. A ce niveau, le patrimoine représente un élément à valoriser afin d'en tirer profit pour la commune. C'est là la responsabilité de l'élu.



Dans la prise en compte du patrimoine sur son territoire, l'élu a un rôle primordial. Il doit éduquer la communauté à avoir un rapport responsable au patrimoine, à savoir que les valeurs tangibles et intangibles sont aussi des sources de richesse et de réduction de la pauvreté. C'est cela notre challenge aujourd'hui.

**La ville d'Abomey a un statut particulier car son patrimoine est reconnu de « valeur universelle exceptionnelle » par l'UNESCO. Ce patrimoine et cette reconnaissance internationale sont-ils une contrainte ou une opportunité de développement ?**

Cela est effectivement une grande opportunité pour Abomey. Un exemple : c'est ce classement qui a accéléré le rapprochement entre la ville d'Albi et celle d'Abomey et a permis d'amorcer notre coopération depuis plus de cinq années. En effet, la ville d'Albi candidate au classement de l'UNESCO de la cité épiscopale et de la cathédrale sainte Cécile cherchait d'entrer en partenariat avec une autre ville déjà classée par l'UNESCO. Dans cette perspective, la ville d'Albi en faisait un critère important dans l'engagement d'un partenariat avec une ville étrangère.

Deuxièmement, ce classement à l'UNESCO positionne aujourd'hui Abomey comme une ville ouverte sur le monde, une ville moderne et qui a de la valeur du potentiel touristique. Cela a été donc une source de rentrée de devises issues du tourisme culturel.

Toutefois, cette opportunité est source de responsabilité pour le conseil communal de la Ville, parce qu'il faut préserver le patrimoine ainsi classé afin d'assurer son accessibilité aux générations futures.

**Quelles sont les principales actions de la votre commune sur le patrimoine culturel ? (politique urbaine, sociale, culturelle, touristique.)**

La première action de la commune a été la planification du territoire en zone touristique et culturelle, zone pour l'agriculture périurbaine et zone industrielle avec comme spécificité la prise en compte des enjeux du développement durable. Deuxième, l'accent a été mis sur la création culturelle à travers l'institutionnalisation depuis huit années de la fête internationale des cultures du Danhomè.

Un investissement important a été consenti dans la réhabilitation de plusieurs palais royaux grâce à l'appui des partenaires techniques et financiers tels que l'AIMF, la ville d'Albi, la coopération allemande, etc.

**Quel message souhaitez-vous adresser à vos collègues élus béninois qui ont participé à la formation à Abomey ?**

A mes collègues élus béninois, je voudrais dire de tailler une grande importance à la sauvegarde du patrimoine. Il est l'essence même d'un peuple. Et puis, il peut contribuer à une forte présence du sud dans la mondialisation. C'est l'une des bases des échanges équitables avec le nord industrialisé.

Je voudrais aussi leur demander la patience lorsque malgré leur effort, la mayonnaise ne prend pas vite. Je leur demande de croire que le patrimoine est aujourd'hui le socle important du développement local.



**Ce programme, financé par l'Union Européenne et l'AIMF, est mis en œuvre en partenariat avec :**

Association Internationale des Maires Francophones, Association Nationale des Communes du Bénin, Association Nationale des Municipalités du Cap Vert, Association des Municipalités du Mali, Association des Maires de Mauritanie, Association des Maires du Sénégal, Partenariat pour le Développement Municipal, Ville de Grand Bassam, Ville de Praia, Communauté urbaine de Nouakchott, Ville de Bamako, CRAterre, Institut supérieur des Arts et Culture de Dakar, Institut Supérieur de Comptabilité et d'Administration des Entreprises de Nouakchott, Université de Bamako, Ecole du Patrimoine Africain, Directions du patrimoine culturel de Bénin, Cap Vert, Mali, Mauritanie et Sénégal et l' UNESCO (Centre du patrimoine mondial, Convention France-UNESCO).